



Conférence générale

40^e session, Paris 2019

40 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

. Point 23 de l'ordre du jour provisoire

40 C/23

Le 3 septembre 2019

Original anglais

CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD) APRÈS 2019

PRÉSENTATION

Contexte : En application des décisions 204 EX/28 et 206 EX/6.II, la Directrice générale transmet à la Conférence générale, à sa 40^e session, une proposition de projet de cadre intitulé *L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD (L'EDD pour 2030)*, dans le cadre du suivi du Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable, accompagnée des observations formulées à ce sujet par le Conseil exécutif à sa 206^e session.

Objet : Le présent document contient une proposition de cadre pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) après 2019, ainsi que les commentaires et observations du Conseil exécutif à ce sujet.

Décision requise : Paragraphe 9.



Job: 201910972

CONTEXTE

1. Depuis la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), l'UNESCO est l'institution chef de file du système pour l'Éducation en vue du développement durable (EDD). Le Programme d'action global pour l'EDD, reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolutions 69/211¹ et 70/209²), a débuté en 2015 dans le but d'intensifier l'action menée dans ce domaine et prendra fin en 2019. La résolution 72/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2017) réaffirme le rôle de l'UNESCO en tant qu'organisme chef de file pour l'EDD et reconnaît que l'EDD fait partie intégrante de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 et qu'elle est un catalyseur essentiel de tous les autres ODD.

2. Aussi le Conseil exécutif a-t-il prié, par sa décision 204 EX/28, la Directrice générale d'élaborer une proposition de projet de cadre pour la mise en œuvre de l'EDD après 2019. En réponse à cette décision, un projet de cadre intitulé *L'Éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD (L'EDD pour 2030)*, qui couvre la période 2020-2030, a été élaboré à la suite de vastes consultations menées avec divers intervenants de 2016 à 2018. Il vise essentiellement à renforcer la contribution de l'EDD à la réalisation des 17 ODD en mettant l'accent sur les politiques, les environnements d'apprentissage, les enseignants et éducateurs, les jeunes et les communautés. Le projet de cadre a été présenté au Conseil exécutif à sa 206^e session, au printemps 2019, et adopté par ce dernier par sa décision 206 EX/6.II (voir l'annexe IV).

OBSERVATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF

3. À sa 206^e session, le Conseil exécutif a vivement approuvé le cadre « L'EDD pour 2030 », y compris ses objectifs stratégiques et les mesures qu'il propose. Le Conseil a souligné le rôle essentiel joué par l'EDD, en tant que moteur essentiel de tous les ODD et élément clé d'une éducation inclusive de qualité, pour construire un monde plus juste et durable. Il a préconisé de s'appuyer sur les enseignements tirés du Programme d'action global sur l'EDD, de conserver en l'état les cinq domaines d'action prioritaires du nouveau cadre (politiques, approche institutionnelle globale, enseignants, jeunes et communautés), d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les autres approches de l'éducation (par exemple l'éducation à la citoyenneté mondiale), comme le prévoit la cible 4.7, de renforcer les actions en faveur de la formation des enseignants et des jeunes, de mettre davantage l'accent sur l'importance de la sensibilisation aux valeurs et le rôle transformateur de l'éducation, et d'étudier les tensions entre des concepts tels que croissance économique et développement durable.

4. En outre, le Conseil exécutif a fortement insisté sur la nécessité de tirer parti au maximum de la nature intersectorielle et pluridisciplinaire de l'UNESCO pour renforcer la coordination au sein de l'Organisation et les synergies entre ses différents programmes (Programme sur l'homme et la biosphère, patrimoine mondial) aux fins de la mise en œuvre de l'EDD pour 2030.

5. Par sa décision 206 EX/6.II (annexe IV), le Conseil exécutif a approuvé le cadre « L'EDD pour 2030 » et invité la Directrice générale à soumettre le projet de cadre, accompagné d'un document stratégique d'une page, à la Conférence générale pour qu'elle l'approuve à sa 40^e session et à l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'elle en prenne note à sa 74^e session. Le texte intégral de l'EDD pour 2030 figure à l'annexe II du présent document, et le document stratégique d'une page à l'annexe III.

OBSERVATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

6. La proposition de cadre intitulé « L'EDD pour 2030 » constitue une contribution et une suite concrètes à la résolution 72/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui confirme l'UNESCO en sa qualité d'organisme chef de file pour l'EDD et souligne que l'EDD « fait partie intégrante de l'ODD relatif à l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel de

¹ https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/211&Lang=F.

² https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/209&Lang=F.

tous les autres ODD ». Le programme ambitieux et universel défini par les ODD démontre en effet l'urgence qu'il y a à développer l'EDD, laquelle permet à chacun d'acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et les comportements nécessaires au développement durable.

7. Le changement climatique représente une menace réelle et en évolution rapide pour l'humanité. Pour reprendre les propos du Secrétaire général des Nations Unies, il s'agit d'une « bataille pour nos vies ». C'est aussi l'un des domaines d'intervention prioritaires de l'EDD, à travers lequel l'UNESCO cherche à faire comprendre les effets du changement climatique à toutes les générations et à mieux les préparer à agir pour protéger les ressources, l'environnement et la planète qui rendent la vie possible, comme énoncé dans l'ODD 13. Les activités menées à cet égard aident également les États membres à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris de 2015, en sensibilisant à l'importance de l'éducation en tant qu'élément clé de l'action à mener face au changement climatique ; en produisant et partageant des connaissances et des conseils sur la formulation de politiques concernant l'éducation au changement climatique ; et en fournissant un appui aux pays et pour la mise en œuvre de projets sur le terrain.

8. Une feuille de route concernant la mise en œuvre de L'EDD pour 2030 est en cours d'élaboration. La Directrice générale souhaite également faire remarquer que, si certaines fonctions fondamentales relatives au rôle d'organisation chef de file pour l'EDD de l'UNESCO peuvent être remplies dans le cadre du budget ordinaire en cours d'exécution, des soutiens extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires en vue de renforcer pleinement la mise en œuvre de l'EDD après 2019, et d'assurer la mise en œuvre solide du cadre L'EDD pour 2030.

Projet de résolution proposé

9. À la lumière de ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

Rappelant les décisions 204 EX/28 et 206 EX/6.II,

Rappelant également la résolution 72/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle elle réaffirme le rôle de l'UNESCO en tant qu'organisme chef de file pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) et reconnaît que l'EDD « fait partie intégrante de l'Objectif de développement durable relatif à l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel de tous les autres Objectifs de développement durable »,

Ayant examiné le document 40 C/23, qui présente le cadre intitulé *L'Éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD (L'EDD pour 2030)* comme moyen d'assurer le suivi du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable,

1. *Prend note* du large appui exprimé par les États membres en faveur du cadre « L'EDD pour 2030 » ;
2. *Approuve* le cadre « L'EDD pour 2030 », et *invite* les États membres à le mettre activement en œuvre et à mobiliser des fonds pour les activités et programmes d'EDD aux niveaux national, régional et mondial, selon qu'il conviendra ;
3. *Prie* la Directrice générale de porter le cadre « L'EDD pour 2030 » à l'attention de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2019) qui l'examinera et décidera des mesures qu'il conviendra de prendre ;
4. *Encourage* la Directrice générale à mobiliser tous les secteurs de programme et réseaux de l'UNESCO afin qu'ils intensifient leur contribution à l'EDD et prennent une part active à la mise en œuvre du cadre « L'EDD pour 2030 ».

ANNEXE I

(Document 206 EX/6.II)

L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD) APRÈS 2019

INTRODUCTION

1. Depuis la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), l'UNESCO est l'institution chef de file du système pour l'Éducation en vue du développement durable (EDD). Le Programme d'action global pour l'EDD, qui a débuté en 2015 dans le but d'intensifier l'action menée dans ce domaine, prendra fin en 2019. Aussi le Conseil exécutif a-t-il prié, par sa décision 204 EX/28, la Directrice générale d'élaborer une proposition de projet de cadre pour la mise en œuvre de l'EDD au-delà de 2019 en vue de la soumettre, pour approbation, à la Conférence générale à sa 40^e session et à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 74^e session.

2. Le présent document donne un bref aperçu du cadre proposé, intitulé *L'Éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD (L'EDD pour 2030)*, et couvre la période 2020-2030, y compris sa raison d'être et ses modalités de mise en œuvre. Le texte intégral de L'EDD pour 2030 est disponible en annexe. Il a été élaboré à la suite de vastes consultations menées avec divers intervenants de 2016 à 2018. Cela inclut les examens annuels de la mise en œuvre du Programme d'action global, quatre colloques de réflexion tenus dans le monde entier avec plus de 250 experts et parties prenantes, une réunion de consultation avec les partenaires clés du Programme tenue en avril 2018 au Costa Rica, une réunion de consultation technique avec plus de 270 représentants gouvernementaux et experts de 116 États membres tenue en juillet 2018 à Bangkok, des consultations avec des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, et une consultation publique en ligne avec un large éventail d'intervenants.

3. L'EDD pour 2030 s'appuie sur les enseignements et les données d'expérience tirés de la phase actuelle du Programme d'action global (2015-2019). Les résultats de l'enquête menée auprès de ses partenaires clés, disponible sur le site Web de l'UNESCO¹, confirment que celui-ci a bien progressé, dépassant les objectifs fixés pour 2019 dans quatre de ses cinq domaines d'action prioritaires (politique, éducation et formation, éducateurs et communautés). Cela a été rendu possible par le réseau de 95 partenaires clés, qui a servi de forum d'échange et d'appui par les pairs. Il ressort notamment que grâce à ce réseau, 26 millions d'apprenants des milieux formels et non formels ont été exposés à des programmes d'enseignement de l'EDD et à des projets spéciaux conçus pour inculquer des connaissances et inspirer des actions dans les communautés. En outre, on estime que les partenaires ont appuyé la formation de deux millions d'éducateurs à l'EDD et adapté le matériel et les ressources à leurs besoins.

4. L'enquête, toutefois, a mis en évidence la nécessité d'établir davantage de liens entre des partenaires travaillant dans différents domaines d'action prioritaires, en particulier par la mise en place de réseaux régionaux pour accroître l'effet de levier. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme, en 2017, a révélé que l'action des gouvernements n'était pas assez visible. Il existe également une demande croissante de mobilisation de fonds, en particulier pour investir dans la recherche, le suivi et l'évaluation des activités d'EDD.

But de L'EDD pour 2030

5. En réponse à l'importance accrue accordée à l'EDD en tant qu'élément à part entière de l'ODD 4 et moteur essentiel de tous les autres ODD, comme le reconnaît également la résolution 72/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'objectif global de L'EDD pour 2030 est de

¹ Disponible à l'adresse : <https://fr.unesco.org/themes/education-au-developpement-durable>.

construire un monde plus juste et durable par la réalisation des 17 ODD. L'EDD pour 2030 propose donc de renforcer la contribution de l'EDD à tous les ODD en s'attachant, en particulier, à aider l'ODD 4 – Éducation 2030 à mettre davantage l'accent sur la contribution des contenus éducatifs à la survie et la prospérité de l'humanité.

Approche de L'EDD pour 2030

6. L'EDD pour 2030 doit être mis en œuvre en tant que partie intégrante de la contribution de l'UNESCO à la réalisation des ODD, notamment de l'ODD 4 – Éducation 2030, en pleine cohérence avec son Programme et budget. Au cours du processus de consultation, il a été déterminé que L'EDD pour 2030 se fonde sur les notions clés suivantes :

7. **Action transformatrice** : Il faut que l'EDD accorde plus d'attention à la transformation individuelle de chaque apprenant et à la manière dont elle se déroule. Premièrement, la transformation nécessite un certain degré de rupture, ainsi que du courage et de la détermination. Deuxièmement, elle s'opère par étapes : avec l'acquisition de connaissances, les apprenants prennent conscience de certaines réalités ; avec l'analyse critique, ils commencent à en comprendre la complexité ; l'expérience peut induire un rapport empathique aux réalités ; lorsque les réalités correspondent à la vie et par basculements, on développe compassion et solidarité. Cette vision de la transformation implique l'éducation non seulement formelle, mais aussi non formelle et informelle, l'apprentissage cognitif et socioémotionnel, et l'éducation civique et citoyenne.

8. **Changements structurels** : Il faut que l'EDD accorde plus d'attention aux causes structurelles profondes du développement non durable, en particulier à la relation entre croissance économique et développement durable. Il faudrait qu'elle promeuve le développement en tant qu'exercice d'équilibre, ce qui implique de s'adapter aux changements tout en respectant les valeurs de conservation, de suffisance, de modération et de solidarité. Une vision structurelle est également nécessaire pour aborder l'EDD dans des contextes d'extrême pauvreté ou d'autres situations de survie difficiles (conflit ou situation de réfugié, par exemple), où la pleine complexité du concept de développement durable ne trouve pas immédiatement un écho chez des personnes qui tentent de survivre au quotidien. Dans ces contextes, il faudrait que l'EDD tienne compte des conditions de vie spécifiques des gens et leur fournisse les compétences requises pour assurer leur subsistance. Par-dessus tout, il faut garantir la dignité humaine et le droit à une vie décente.

9. **L'avenir technologique** : Le progrès technologique peut apporter des solutions à certains des « vieux » problèmes de durabilité, mais il se peut que certaines activités d'EDD destinées à modifier le comportement des gens ne soient plus pertinentes. Les solutions technologiques elles-mêmes, cependant, peuvent créer de nouvelles difficultés ou simplement l'illusion d'avoir résolu les problèmes initiaux. L'EDD et l'accent qu'elle met sur la réflexion critique deviennent donc de plus en plus importants. Par exemple, dans les bâtiments équipés de capteurs, le comportement consistant à éteindre les lumières pour économiser l'énergie peut disparaître, mais il faut que la valeur de cette économie subsiste. L'EDD verra également s'ouvrir à elle de nouvelles possibilités, comme l'accélération de la transition vers des technologies vertes en dotant les gens des compétences requises. Le fait d'appuyer la réalisation des ODD donnera à la communauté de l'EDD l'occasion de travailler plus étroitement avec les principaux acteurs technologiques que sont les entreprises.

Cadre de mise en œuvre

10. **Appui aux ODD** : Bien que l'EDD contribue à tous les ODD, elle facilite particulièrement l'avancement de l'ODD 4 – Éducation 2030 et de la cible 4.7. Elle continuera d'insister sur le fait que l'éducation et la formation permettent d'inculquer les connaissances et les valeurs requises pour relever les défis communs du développement durable. Elle pourra, en outre, soulever des questions cruciales sur les liens qui existent entre les ODD et soutenir la demande croissante d'une communication et d'un plaidoyer de meilleure qualité sur les ODD, y compris par l'entremise du Comité directeur de l'ODD 4 – Éducation 2030.

11. **Structures** : Les principales composantes structurelles de la phase actuelle du Programme d'action global seront maintenues avec quelques ajustements tenant compte de L'EDD pour 2030. Premièrement, les cinq domaines d'action prioritaires (politique, éducation et formation, éducateurs, jeunes et communautés) demeurent pertinents. Deuxièmement, les cinq réseaux de partenaires seront fusionnés en un réseau inclusif afin de faciliter le travail intersectoriel et un appui devrait être fourni aux activités qui impliquent différents groupes de partenaires au sein du réseau. Enfin, le Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable mérite également qu'on continue de l'appuyer en tant qu'important outil de plaidoyer.

12. **Activités des États membres** : Pour réaliser l'ambitieux programme fixé par les ODD, il faudra redoubler d'efforts dans les cinq domaines d'action prioritaires. Dans le domaine 1 (**politique**), il faudrait intégrer l'EDD dans les politiques internationales et nationales relatives à l'éducation et au développement durable. Dans le domaine 2 (**éducation et formation**), il faudrait renforcer l'approche institutionnelle globale en insistant sur la nécessité, pour les établissements d'enseignement et les communautés, de travailler ensemble. Dans le domaine 3 (**éducateurs**), il faudrait donner aux éducateurs davantage d'occasions d'accroître leurs capacités en tant que facilitateurs d'un apprentissage qui mène à la transformation. Dans le domaine 4 (**jeunes**), il faudrait s'employer à assurer la participation des jeunes, acteurs clés, parmi d'autres, du changement requis pour relever les défis de la durabilité. Quant au domaine 5 (**communautés**), il faudrait l'utiliser comme domaine nodal étroitement lié à tous les autres, car c'est la communauté qui est le lieu du développement durable. Pour mettre en œuvre L'EDD pour 2030, les États membres sont invités à mobiliser les parties intéressées et à faciliter les partenariats et réseaux multipartites. Il faudrait également redoubler d'efforts en matière de plaidoyer et de communication pour mettre en lumière le rôle crucial de l'EDD dans la réalisation des ODD.

13. **Activités de l'UNESCO** : L'UNESCO appuiera les initiatives nationales d'EDD en fournissant des lignes directrices et un soutien aux pays. Elle appuiera également le réseau inclusif de partenaires en lui fournissant des lieux réguliers de réunion et en accordant une attention particulière aux gouvernements, aux donateurs et aux acteurs du développement durable. En outre, elle renforcera la communication et le plaidoyer en faveur de la réalisation des ODD par le biais de l'EDD et suivra l'intensification des actions, la mise en œuvre de projets et d'initiatives spécifiques ainsi que l'exécution globale du programme. Enfin, elle aidera, sur la base de données factuelles, à résoudre des questions essentielles pour l'avenir de l'EDD.

Incidences financières et administratives

14. L'UNESCO s'efforcera de mettre en œuvre L'EDD pour 2030 dans le cadre des dispositions de son Programme et budget ordinaire. Elle s'efforcera, en outre, d'accroître et de diversifier les fonds extrabudgétaires aux fins de cette mise en œuvre en s'appuyant sur les partenariats solides qu'elle a déjà créés tout au long de la phase actuelle du Programme d'action global. Les États membres sont donc vivement encouragés à verser des contributions volontaires pour assurer la pleine mise en œuvre de L'EDD pour 2030.

ANNEXE II

L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD (L'EDD pour 2030)

*Projet de cadre pour la mise en œuvre de l'Éducation en vue du développement durable
au-delà de 2019*

1. Pourquoi ce cadre ?

1.1 En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro) a reconnu, dans son cadre Action 21, le rôle crucial que l'éducation peut jouer dans la transition vers un développement durable. En 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2005-2014 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), appelant les gouvernements à intégrer les principes de la durabilité dans leurs stratégies et plans d'action en matière d'éducation. L'UNESCO, qui assurait le rôle de maître d'œuvre pour le chapitre 36 d'Action 21 consacré à l'éducation, est devenue l'institution chef de file désignée par l'ONU.

1.2 En 2014, la DEDD a pris fin et, en guise de suivi, l'UNESCO a lancé, à la Conférence mondiale sur l'éducation au développement durable tenue à Aichi-Nagoya (Japon), le Programme d'action global sur l'éducation en vue du développement durable pour une phase initiale de cinq ans (2015-2019)¹. Parallèlement a été adoptée, à Aichi-Nagoya, la Déclaration sur l'éducation au développement durable, qui reconnaît le rôle de l'EDD dans l'autonomisation des apprenants et des sociétés où ils vivent². Pour tirer profit des activités de plaidoyer et de sensibilisation menées par la DEDD, le Plan d'action global, reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies³ comme assurant le suivi officiel de la DEDD, s'est employé à intensifier les activités sur le terrain. Il a été identifié cinq domaines d'action prioritaires : promotion de politiques, transformation des environnements d'apprentissage et de formation, renforcement des capacités des éducateurs et des formateurs, mobilisation des jeunes et accélération de solutions durables au niveau local.

1.3 Le cycle initial du Programme d'action global s'achevant en 2019, le présent cadre était en préparation afin d'élaborer pour la suite une position qui contribuerait à l'Agenda 2030.

2. Comment ce cadre a-t-il été préparé ?

2.1 **Examen du Programme d'action global** : L'examen de la mise en œuvre du Programme pour la période 2015-2018⁴ a révélé que des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans

¹ Tel qu'approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 37^e session (résolution 37 C/12).

² La Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation en vue du développement durable énonce que l'EDD peut permettre aux apprenants de se transformer et de transformer la société dans laquelle ils vivent en développant les connaissances, les aptitudes, les attitudes, les compétences et les valeurs requises pour relever les défis actuels et futurs de la citoyenneté mondiale et locale, notamment la réflexion critique et systémique, la résolution analytique des problèmes, la créativité, la collaboration et la prise de décisions face aux incertitudes, ainsi que la compréhension de l'interdépendance des défis et des responsabilités qui découlent, au niveau mondial, de cette prise de conscience.

³ Résolution A/RES/69/211.

⁴ L'évaluation finale de la mise en œuvre du Programme d'action global s'effectuera à la fin de 2019. S'il fallait pleinement intégrer le résultat de cette évaluation dans le cadre de l'après-Programme, il y aurait un décalage d'environ un an avant le lancement du nouveau cadre, ce qui nécessiterait l'intervention des organes directeurs de l'UNESCO et de l'ONU. Afin d'éviter toute interruption de la mise en œuvre, et parce que les résultats de l'examen à mi-parcours faisaient apparaître des progrès dont on n'attendait aucunement qu'ils s'inversent, la préparation du présent cadre a été avancée. Cette initiative était appuyée par la décision 204 EX/28 du Conseil exécutif de l'UNESCO, qui préconisait « un suivi sans faille du Programme d'action global et le maintien du rôle moteur de l'UNESCO dans le domaine de l'EDD au-delà de 2019 ».

la réalisation des objectifs fixés par ses partenaires clés⁵. Toutefois, lors des consultations supplémentaires tenues avec ces partenaires et d'autres, on a souligné la nécessité d'établir davantage de liens entre ceux qui travaillent dans des domaines d'action prioritaires différents. On a également souligné, lors de l'examen interne à mi-parcours, la visibilité insuffisante de l'engagement pris par les gouvernements.

2.2 Série de colloques : Afin d'identifier les questions et les tendances à examiner et à mettre à jour dans le cadre de l'après-Programme d'action global, l'UNESCO a planifié et organisé quatre colloques de réflexion auxquels ont participé plus de 250 experts et parties prenantes. Tenus au Brésil, en Allemagne, au Japon et en Afrique du Sud de 2016 à 2018, ils ont compris des rencontres d'acteurs concrets et l'observation de leurs pratiques sur le terrain. Les débats ont porté sur ce qui fait que des personnes qui vivent dans des contextes différents œuvrent à un développement durable, ce qui a permis de mieux comprendre les observations faites dans la partie « Réflexions requises » du présent cadre.

2.3 Processus de consultation : Sur la base des observations tirées des processus susmentionnés et de plusieurs examens internes d'activités menées par l'UNESCO dans le domaine de l'EDD, celle-ci a établi un projet zéro du présent cadre. La première version a été partagée et examinée par les partenaires clés du Programme d'action global lors d'une réunion organisée par l'UNESCO en avril 2018 à San José (Costa Rica). La seconde a été soumise à une réunion de consultation technique tenue en juillet 2018 à Bangkok avec des représentants et des experts de 116 États membres. Une consultation en ligne plus large d'organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux ainsi qu'une consultation publique en ligne d'un large éventail de parties prenantes ont été menées jusqu'à la fin de 2018.

3. Principaux contextes

3.1 DEDD et Programme d'action global : La DEDD a visé à intégrer les principes et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage. Sa principale contribution a été la sensibilisation, qui a aidé à générer des pratiques et des projets intéressants. Lors de son évaluation, il a été recommandé, entre autres, d'aider, par un appui institutionnel, à intensifier et maintenir ces importantes initiatives.

3.2 Le Programme d'action global (2015-2019) a comblé ces lacunes. Des acteurs de l'élaboration de politiques d'éducation et de formation, des éducateurs, des jeunes et des autorités locales ont été retenus comme partenaires clés pour travailler dans l'un des cinq domaines d'action prioritaires (promotion de politiques, transformation des environnements d'apprentissage et de formation, renforcement des capacités des éducateurs et des formateurs, mobilisation des jeunes et accélération de solutions durables au niveau local). Leur mise en réseau sectorielle a été appuyée par les cinq réseaux de partenaires mis en place dans les domaines correspondants.

3.3 L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme en 2017 a fait état de progrès satisfaisants réalisés par les partenaires clés pour ce qui était d'intensifier leurs activités. La mise en réseau s'est révélée utile pour l'apprentissage mutuel, mais moins pour la mobilisation de fonds et l'élaboration de projets communs. L'expérience montre également qu'il faut associer la mise en

⁵ Enquête PAG 2018 : <https://fr.unesco.org/themes/education-au-developpement-durable>. D'après l'enquête menée auprès des partenaires clés du Programme d'action global (2015-2018), on estime que les partenaires du Programme (et leurs réseaux en cascade) ont appuyé plus de 900 initiatives stratégiques, tandis qu'il a été élaboré et exécuté plus de 1 400 programmes à l'appui de l'élaboration de politiques nationales d'EDD. Ils auraient soutenu environ 151 000 écoles et 26 millions d'apprenants, ainsi que 2 millions d'éducateurs et 48 400 établissements de formation d'enseignants. Ils ont également soutenu environ 3,4 millions d'animateurs de jeunes et formé environ 762 000 formateurs. Enfin, on estime que plus de 5 600 organisations de la société civile ont mené des activités d'EDD et que plus de 2 300 activités locales d'EDD ont été créées.

réseau à des activités de programme concrètes qui rassemblent les partenaires, et qu'il faut que les différents secteurs collaborent plus étroitement dans les domaines d'action prioritaires.

3.4 En outre, bien que l'élaboration de politiques ait été l'un des domaines d'action prioritaires et que des décideurs aient contribué activement à la mise en œuvre du Programme en participant au réseau de partenaires correspondant, le leadership des gouvernements n'a pas été démontré de manière visible dans la phase actuelle. Cela s'explique en partie par le fait que le suivi mondial s'est principalement concentré sur les actions menées sur le terrain, qui ne sont pas nécessairement classées par type d'acteurs.

3.5 Cela est regrettable, car les données montrent en fait que les gouvernements s'efforcent de plus en plus d'intégrer les principes de durabilité dans l'action politique. Dans une enquête menée par l'UNESCO en 2016⁶, par exemple, plus de 91 % des États membres qui ont répondu ont mentionné l'importance accrue qu'ils accordent à l'EDD dans le domaine politique. Dans l'après-Programme d'action global, il faut donc qu'il y ait un volet spécial de suivi et d'établissement de rapports sur le leadership des acteurs gouvernementaux.

3.6 **ODD** : En 2015, la communauté mondiale a lancé 17 Objectifs de développement durable (ODD) portant sur des questions liées à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'éducation, à l'énergie, au travail, à l'industrie, aux inégalités, aux villes, à la consommation, au climat, à la vie marine, aux écosystèmes, à la paix et au partenariat. La réalisation de ces objectifs exige une transformation profonde de notre façon de vivre, de penser et d'agir, et le rôle de l'éducation dans la réalisation des 17 ODD est mis en avant.

3.7 L'EDD a préconisé d'intégrer le principe de la durabilité dans l'éducation, qu'il s'agisse de la politique, des programmes, de la formation et de la pratique, pour donner aux individus les moyens de prendre des décisions éclairées. Il faudrait, cependant, continuer à réfléchir sur le fait que bien qu'elle préconise une approche holistique et systémique, elle a tendance à être traitée, lorsqu'il s'agit de mise en œuvre, comme un sujet thématique. Cela doit changer : il faut qu'elle dépasse ce stade et travaille plus activement au niveau systémique dans le cadre de l'ODD 4, en particulier de sa cible 7.

3.8 L'EDD et l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) sont au cœur de la cible 7 de l'ODD 4, qui vise à faire en sorte que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences requises pour promouvoir un développement durable, notamment par l'éducation au développement et aux modes de vie durables, aux droits humains, à l'égalité des sexes, à la promotion de la paix et de la non-violence, à la citoyenneté mondiale et à la valorisation de la diversité culturelle et de la contribution des cultures au développement durable.

3.9 Les ODD offrent une excellente occasion de renforcer notre vision de l'EDD. Dans sa résolution 72/222⁷, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît qu'elle « fait partie intégrante de l'ODD 4 relatif à l'éducation et est un catalyseur essentiel de tous les autres ODD ». Les 17 ODD couvrent les grands enjeux environnementaux (liés au changement climatique, à l'eau, à l'océan et

⁶ Dans le cadre de la 6^e Consultation sur la Recommandation (UNESCO) de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, qui comprenait des questions sur l'EDD. L'outil d'enquête utilisé pour le suivi de la Recommandation de 1974 est également celui utilisé pour le suivi de la cible 7 de l'ODD 4, dont l'EDD fait partie intégrante.

⁷ L'EDD fait également partie de divers autres accords internationaux relatifs au développement durable, comme les trois « Conventions de Rio » (sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification), l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Cadre décennal de programmes pour une consommation et une production durables (2012-2021), entre autres.

à la terre, par exemple) et les questions fondamentales à prendre en compte dans les discours relatifs au développement, comme la pauvreté, l'égalité des sexes⁸ et l'équité⁹.

3.10 Les critiques que l'EDD a reçues sur son « flou », qui tiennent en partie à sa vision large et inclusive et à la nature toujours changeante des questions de durabilité, peuvent être traitées plus concrètement en établissant un lien avec les ODD. Parmi les 17 ODD, on peut envisager d'en privilégier certains selon les besoins nationaux et locaux. Le changement climatique, par exemple, demeure l'un des principaux domaines d'intervention. L'EDD peut également prendre en compte l'interconnexion des ODD, dont on dit depuis longtemps qu'elle est essentielle à la réalisation de véritables progrès sur la voie du développement durable. Le mariage de l'EDD et des ODD n'est pas seulement une nécessité, c'est aussi une stratégie « gagnant-gagnant ».

4. Réflexions requises

4.1 **Action transformatrice** : Encourager les apprenants à mener des actions transformatrices en faveur de la durabilité a été une préoccupation majeure de l'EDD. Les colloques tenus de 2016 à 2018 dans le monde en préparation du présent document ont donné quelques indications importantes sur la façon dont se déroulent les actions de transformation.

4.2 Premièrement, la transformation nécessite, entre autres, un certain degré de rupture, le choix de sortir de la sécurité du statu quo ou de la façon « habituelle » de penser, de se comporter ou de vivre. Elle nécessite courage, persévérance et détermination, qui peuvent être présents à différents degrés et tiennent principalement des convictions personnelles, de la perspicacité ou du simple sentiment de ce qui est juste.

4.3 Deuxièmement, la transformation se fait par étapes. Avec l'acquisition de connaissances et d'informations, les apprenants prennent conscience de l'existence de certaines réalités. Grâce à l'analyse critique, ils commencent à en comprendre la complexité. L'expérience de réalités crée chez eux un lien plus profond avec les enjeux, ce qui peut aussi créer un lien d'empathie avec ceux que ces réalités concernent. L'empathie peut se transformer en compassion si lesdites réalités touchent la vie des apprenants et leur identité. Un point de basculement survient lorsqu'un esprit compatissant s'engage sur la voie de l'action¹⁰.

4.4 Les implications pédagogiques de cette vision sont nombreuses et variées. Les occasions d'engager une réflexion critique, l'exposition aux réalités, l'importance pour nos propres vies et la présence de pairs, de mentors ou de modèles influents ainsi que les points de basculement aident grandement les individus à prendre des mesures décisives. Il est également important, pour les

⁸ Par exemple, l'EDD est un instrument qui permet d'atteindre tous les ODD, dont chacun est assorti de défis spécifiques liés au genre. L'EDD adopte une approche transversale et systémique qui permet de relier la question de l'égalité des sexes aux différents enjeux du développement durable. Il existe, par exemple, une facette genrée de la vulnérabilité aux aléas induits par le changement climatique. En cas de catastrophe, les femmes meurent plus souvent que les hommes parce que les règles de conduite sociales font que, par exemple en cas d'inondation, elles n'ont souvent pas appris à nager et appliquent, en matière comportementale, des restrictions qui limitent leur mobilité face au risque. Il faudrait donc que leur accès à l'EDD devienne une priorité. À cet égard, l'EDD promeut activement l'égalité des sexes et crée des conditions et des stratégies qui autonomisent les femmes.

⁹ Il est à noter que le concept de développement durable et ses défis englobent un vaste éventail de questions et de points de vue complexes qui n'ont peut-être pas été pleinement représentés dans les ODD.

¹⁰ On ne franchit pas nécessairement les étapes de la transformation (prise de conscience, compréhension des complexités, empathie, compassion, autonomisation) de façon linéaire. Des étapes peuvent être sautées, des individus passant directement, par exemple, de la première étape factuelle à l'étape finale de l'autonomisation. Il peut aussi y avoir des cas où des individus commencent par l'empathie ou la compassion, pour aborder seulement plus tard la question de la prise de conscience, au lieu de commencer par là. La manière dont les personnes franchissent ces étapes et le rythme auquel cela se fait peuvent également varier.

apprenants, d'avoir l'espace nécessaire pour expérimenter de nouvelles idées « en rupture », ce qui peut faciliter la réflexion critique et provoquer un point de basculement. L'éducation formelle seule ne suffit pas. L'éducation non formelle et l'apprentissage informel, y compris l'apprentissage intergénérationnel tout au long de la vie au sein de la communauté, offrent aux apprenants des possibilités essentielles de se confronter aux réalités qui les concernent et de prendre, sous cette influence, les mesures nécessaires.

4.5 Il faut davantage prêter attention aux individus et à la façon dont ils se transforment. Les changements fondamentaux nécessaires à un avenir durable commencent par les individus et leur changement de comportement, d'attitude et de mode de vie, tandis que les facteurs contextuels et l'appui institutionnel offrent un environnement favorable et peuvent renforcer les contributions individuelles. C'est particulièrement le cas de la jeune génération, dont l'action transformatrice est souvent suscitée par l'importance qu'elle accorde à certaines valeurs et à un mode de vie qui correspond à son identité. L'EDD est nécessaire pour leur permettre d'acquérir le sens critique requis pour réfléchir aux valeurs, aux attitudes et aux comportements individuels ainsi qu'aux choix de mode de vie.

4.6 Enfin, de la réflexion sur l'action transformatrice ressort l'importance absolue de la communauté. Dans une communauté, qui peut être définie physiquement, mais aussi virtuellement, socialement, politiquement ou culturellement, les apprenants trouvent des valeurs et des causes qui les concernent individuellement et collectivement. Ils peuvent également trouver d'autres membres et nouer des liens avec eux, ce qui génère de la solidarité et facilite l'action collective pour la transformation et une culture de la durabilité.

4.7 L'EDD en action est fondamentalement citoyenneté en action. Elle évoque l'apprentissage tout au long de la vie, qui a lieu non seulement à l'école, mais aussi en dehors. Fondée sur les droits de l'homme et des principes tels que la participation, la non-discrimination et la responsabilité, elle interagit avec le milieu social et culturel de la communauté et stimule l'apprentissage social en son sein. L'identité culturelle peut jouer un rôle important. Pour établir des liens plus étroits avec les communautés, il faudrait que les écoles bénéficient d'une plus grande autonomie dans la mise en œuvre des programmes et la gestion de leurs activités quotidiennes. L'EDD en action exige donc une nouvelle vision des rôles et des fonctions des écoles.

4.8 **Changements structurels** : S'il faut, en ce qui concerne les décisions et l'expérience de transformation, prêter attention à ce qui se passe au niveau individuel, il faut également que l'EDD se concentre davantage sur les causes structurelles profondes.

4.9 La relation entre la croissance économique et le développement durable est l'une des questions pertinentes à cet égard. De l'avis général, il est difficile de concilier la croissance économique avec les principes du développement durable, dans la mesure où les schémas industriels et de production actuels persistent. L'accélération constante de la production et de la consommation épuise les ressources naturelles, produit des quantités ingérables de déchets et entraîne une hausse des températures mondiales. Il existe, pour promouvoir une production et une consommation durables, de nombreuses initiatives louables et crédibles, mais leur impact a été limité.

4.10 L'EDD devra, à l'avenir, encourager les apprenants à explorer des valeurs qui pourraient constituer une alternative aux sociétés de consommation, comme la suffisance, l'équité et la solidarité. L'intérêt naissant pour une économie circulaire et une économie de partage représente l'une de ces alternatives¹¹. L'EDD peut fournir aux acteurs du secteur privé une formation et des

¹¹ Une économie circulaire favorise le passage d'un modèle « prendre, fabriquer et éliminer » à une approche « du berceau au berceau » fondée sur la conception, la réparation, la réutilisation, la remise à neuf et le recyclage durables des produits. Elle soutient que même dans un monde durable, les consommateurs peuvent continuer à profiter de produits et de services similaires. Par exemple, les téléphones mobiles peuvent être conçus d'une manière différente pour permettre de réutiliser plus

compétences financières qui favorisent des pratiques économiques durables. Il faut également qu'elle modifie plus directement les modes de production non viables des structures économiques actuelles. Il faut, pour cela, que les citoyens puissent participer directement au processus politique et plaider, par exemple, en faveur d'une réglementation environnementale appropriée des entreprises.

4.11 Une vision structurelle est également nécessaire pour aborder l'EDD dans le contexte de l'extrême pauvreté. Certains considèrent que l'EDD est un « luxe » dans le contexte de l'extrême pauvreté ou d'autres situations de survie difficiles (conflit ou situation de réfugié, par exemple). Il y a là-dedans une part de vérité : la pleine complexité et la pertinence du concept de développement durable ne résonnent pas immédiatement chez des gens qui essaient de survivre au quotidien ; cela ne nie pas, cependant, l'importance de l'EDD pour les populations dans le besoin.

4.12 Les populations qui vivent dans l'extrême pauvreté sont souvent victimes d'un développement calamiteux et de catastrophes naturelles. Elles sont bien plus directement touchées par la dégradation de l'environnement et l'absence de durabilité économique et sociale. Les approches d'EDD qui peuvent fonctionner pour des populations plus chanceuses ne sont pas nécessairement efficaces pour des populations dans le besoin. Il faut les adapter aux réalités des populations cibles.

4.13 Par exemple, la communauté, préconisée plus haut comme plate-forme d'action, peut être utilisée différemment dans les contextes d'extrême pauvreté. Celle-ci sévit souvent parmi les populations migrantes. Ces groupes se forment artificiellement, sans liens inhérents ni identité commune. Les réfugiés ou les personnes qui vivent dans des situations de conflit connaissent souvent le même sort. Pour ces populations, il faudrait que la communauté, qui pourrait constituer une plate-forme d'action utile, prenne en considération la question particulière de l'identité de groupe.

4.14 En outre, pour les populations qui vivent dans l'extrême pauvreté, il faut prêter une plus grande attention aux fondamentaux. Le point de départ devrait être, avant tout, de garantir et de restaurer la dignité humaine et le droit de vivre décemment. Il faut, en priorité, inculquer aux gens les compétences de base et autres compétences utiles dans la vie, ou des compétences qui leur permettent d'assurer leur subsistance pour affronter l'extrême pauvreté et la vaincre. Cela ne peut se faire sans tenir compte des contextes politique, historique, social et économique plus larges d'où leur souffrance découle et se perpétue.

4.15 **L'avenir technologique** : D'après un rapport publié en 2015 par le Forum économique mondial, d'ici à 2025, soit dans moins de 10 ans, le monde connaîtra des bouleversements technologiques qui changeront profondément nos sociétés. Les points de basculement finiront par changer non seulement nos vies et notre environnement, mais aussi notre discours sur la durabilité. Certains problèmes « anciens » seront résolus, mais il surgira de nouveaux défis et risques. L'EDD ne pourra pas se permettre de ne pas tenir compte des incidences de l'ère technologique.

4.16 La connexion omniprésente d'Internet à nos environnements nous aidera à mieux surveiller et gérer la consommation d'énergie. Par exemple, les technologies des villes intelligentes accroîtront l'efficacité de la gestion de l'énergie, de la circulation et de la logistique. Des innovations comme l'impression 3D pourront réduire le transport requis pour la livraison de matériaux. Certains des efforts déployés de longue date par l'EDD pour modifier le comportement des populations en matière d'économies d'énergie, de gestion des ressources et de protection de l'environnement pourront ne plus être pertinents. Dans le même temps, il s'offrira à l'EDD de nouvelles possibilités. Elle pourra, par exemple, accélérer la transition vers des technologies vertes en dotant les gens des compétences requises.

facilement des pièces de valeur. Alors que des quantités massives de vêtements sont jetées à la poubelle en raison de la mode, certaines entreprises textiles restructurent leurs systèmes d'exploitation pour pouvoir utiliser davantage de fibres recyclées à la place de matières premières primaires.

4.17 Par ailleurs, il apparaîtra de nouveaux défis. L'impression 3D, par exemple, pourra entraîner un accroissement des déchets et une augmentation de la consommation. Un monde automatisé et connecté aidera à assurer confort et qualité de vie, mais pourra aussi générer ses propres risques de sécurité et de sûreté et créer de nouveaux types de catastrophes, dont l'impact pourrait être encore pire que dans un monde moins connecté. Les applications de l'intelligence artificielle influencent déjà fortement le comportement humain, qu'il s'agisse de consommation ou d'interaction sociale¹². Le partage inégal des bienfaits du progrès technologique pourra également creuser le fossé entre « nantis » et « démunis ». Il faudra que l'EDD prépare les générations futures à rester vigilantes face aux « nouveaux » problèmes.

4.18 Il importe de noter qu'une réflexion critique s'impose quant à la constance de la pertinence des valeurs « traditionnelles » de durabilité. Dans les bâtiments équipés de capteurs, le comportement d'extinction de l'éclairage pourra devenir inutile et disparaître, mais il faudra que la valeur de l'économie d'énergie subsiste. Ironiquement, l'enseignement des principes de durabilité pourra devenir plus difficile, car les technologies donneront l'illusion qu'elles ont résolu ou peuvent résoudre la majorité des problèmes.

4.19 Étant donné que les entrepreneurs et les scientifiques sont souvent les principaux acteurs et bénéficiaires des innovations technologiques, il faut impérativement que l'EDD noue des liens plus étroits avec ces communautés. En appuyant la réalisation des ODD, dont ces dernières sont les principaux acteurs, elle pourra travailler plus étroitement avec elles.

5. Cadre de mise en œuvre

5.1 **Titre** : Le nom proposé pour le cadre de l'après-Programme d'action global est *L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD (L'EDD pour 2030)*. Il vise à clarifier la continuité entre la phase actuelle du Programme d'action global et la position ultérieure, tout en soulignant son alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5.2 **But** : L'EDD pour 2030 vise à construire un monde plus juste et plus durable en renforçant l'EDD et en contribuant à la réalisation des 17 ODD. Il y parviendra par une triple approche.

5.3 Toutes les activités d'EDD contribuent à la réalisation des ODD. Celles menées par les États membres et l'UNESCO, même sans référence explicite aux ODD, ont porté sur de nombreuses questions désormais concrétisées en ODD spécifiques. Il s'agit, entre autres, du changement climatique, inscrit dans l'ODD 13, de la vie océanique dans l'ODD 14, de la biodiversité dans l'ODD 15, de l'énergie propre dans l'ODD 7, des villes et communautés durables dans l'ODD 11, de la consommation et de la production responsables dans l'ODD 12 et de l'éducation dans l'ODD 4. La contribution de ces activités d'EDD menées de longue date à la réalisation des ODD est évidente et mérite d'être constamment appuyée.

5.4 Dans le même temps, l'EDD pourrait également contribuer plus activement à la réalisation des ODD en y faisant explicitement référence. Les activités de communication et de plaidoyer y relatives menées en milieu éducatif en sont de bons exemples. Il s'agira généralement d'informer des apprenants de tous âges de l'existence des 17 ODD et des incidences qu'ils ont sur leur vie individuelle et collective, y compris la responsabilité qu'ont les individus et les institutions de contribuer à leur réalisation. Ces activités d'EDD sont très demandées, car il faut faire mieux comprendre à des apprenants de tous âges et au public les ODD et la mesure dans laquelle l'éducation peut aider à les atteindre.

5.5 Les liens entre l'EDD et les ODD peuvent aller plus loin encore, au-delà de la communication et du plaidoyer. L'EDD pourrait soulever des questions cruciales sur les liens qui existent entre les différents ODD, y compris les tensions et les manques de clarté. Cette activité ne s'arrêtera pas à

¹² Il faudrait étudier la relation entre la technologie de pointe, comme la numérisation et l'intelligence artificielle, et l'EDD.

l'examen de sujets liés aux ODD ou à leur communication. Elle trouvera sa raison d'être dans la révélation de questions essentielles liées au développement ou au développement durable lui-même, grâce aux liens qui existent entre les différents ODD.

5.6 L'ODD 12 (consommation et production responsables), par exemple, doit être traité en rapport avec l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), et il existe entre les deux des problèmes structurels à résoudre. L'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) doit tenir compte des questions liées à l'ODD 11 (villes et collectivités durables), et la réalisation de ces objectifs exige d'opérer un équilibre. Il faudrait, dans L'EDD pour 2030, que l'EDD présente une vision équilibrée du développement.

5.7 Tenter de soulever des questions essentielles et structurelles et considérer le développement comme un exercice d'équilibre n'est pas nouveau pour la communauté de l'EDD. Depuis la DEDD et tout au long de la mise en œuvre de la phase actuelle du Programme d'action global, la réorientation des sociétés vers un développement durable est restée l'objectif ultime de l'EDD. Les 17 ODD, qui regroupent dans un cadre unique les questions liées au développement et à la durabilité, offrent à la communauté mondiale une nouvelle occasion de renforcer cette fonction fondamentale de l'EDD.

5.8 Si l'EDD contribue aux 17 ODD, elle continue de présenter un intérêt particulier pour le programme mondial d'éducation consacré par l'objectif 4, dans lequel elle occupe une place à part. L'EDD est l'une des clés d'une éducation de qualité. Ses compétences transversales dans les dimensions cognitive, socioémotionnelle et comportementale de l'apprentissage sont utiles dans tous les domaines de l'éducation. L'accent particulier qu'elle met sur les compétences d'empathie, de solidarité et d'action peut contribuer à faire progresser l'ODD 4 vers un avenir où l'éducation contribue non seulement au succès des individus, mais aussi à la survie collective et à la prospérité de la communauté mondiale. Elle aidera également le programme mondial d'éducation à passer d'une focalisation exclusive sur l'accès et la qualité, mesurés principalement en termes de résultats d'apprentissage, à une focalisation accrue sur les contenus éducatifs et leur contribution à l'humanité.

5.9 **Structures** : L'objectif principal de la phase actuelle du Programme d'action global est d'aider à intensifier les actions sur le terrain. Cet objectif, selon l'examen à mi-parcours, est atteint par les partenaires clés du Programme, ce qui génère un important volume d'activités sur le terrain. L'approche globale adoptée pour la phase actuelle s'étant révélée efficace, L'EDD pour 2030 recommande d'en conserver les principales composantes structurelles, tout en suggérant quelques ajustements et mises à jour sur la base des enseignements tirés de sa mise en œuvre.

5.10 Premièrement, les cinq domaines d'action prioritaires que sont la promotion de politiques, la transformation des environnements d'apprentissage et de formation, le renforcement des capacités des éducateurs et des formateurs, l'autonomisation et la mobilisation des jeunes et l'accélération de solutions durables au niveau local restent valables. Ils servent de points d'entrée pour élaborer les activités de L'EDD pour 2030.

5.11 Deuxièmement, les cinq réseaux de partenaires ont grandement aidé à atteindre les acteurs locaux. Le concept mérite qu'on continue de l'appuyer¹³, mais il faudrait renforcer la collaboration entre les partenaires. À cet effet, il faudrait aider, par des programmes, chaque réseau à mener des activités associant différents groupes de partenaires¹⁴. De plus, il faudrait fusionner les cinq réseaux en un réseau inclusif comprenant cinq groupes de partenaires spécialisés dans les cinq domaines d'action prioritaires, mais collaborant avec d'autres groupes de partenaires. On s'emploiera

¹³ Il faudrait, toutefois, renouveler le réseau actuel de partenaires clés, car son mandat s'achèvera à la fin de 2019, de même que la phase actuelle du Programme d'action global. Il y aura une nouvelle recherche de partenaires et le mandat du réseau sera révisé conformément à *L'EDD pour 2030*.

¹⁴ Les partenaires mentionnés dans le présent document sont 95 partenaires identifiés au niveau mondial dans le cadre de la phase actuelle du Programme d'action global, dont les activités de réseau ont été appuyées par l'UNESCO.

également à y associer les gouvernements, les autorités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds, les acteurs du développement et deux des ODD.

5.12 Enfin, le Prix UNESCO-Japon pour l'EDD, qui fait partie intégrante de la stratégie du Programme d'action global et est devenu l'un des programmes de prix les plus réussis de l'UNESCO, mérite qu'on continue de l'appuyer en tant qu'important outil de promotion de l'EDD et, en particulier, de l'après-Programme d'action global.

5.13 **Activités des États membres** : L'EDD fait partie intégrante de la cible 7 de l'ODD 4. Elle fait partie des objectifs mondiaux d'éducation dont les progrès seront régulièrement suivis. Elle est désormais bien comprise comme étant une condition sine qua non d'une éducation de qualité compte tenu de l'urgence de construire un monde pacifique et durable pour la survie et la prospérité des générations actuelles et futures. Pour continuer de l'appuyer en tant que moteur essentiel de tous les autres ODD, en particulier de l'ODD 4, il faudrait que les États membres fassent ce qui suit.

5.14 **Domaine d'action prioritaire 1** : Il faudrait intégrer l'EDD dans les politiques mondiales, régionales et nationales relatives à l'éducation et au développement durable afin que ces politiques puissent créer un environnement propice aux pédagogies qui favorisent l'autonomisation individuelle et fournissent des compétences pour l'action sociopolitique. Il faudrait coordonner les activités pour que l'EDD trouve des synergies avec d'autres programmes et politiques nationaux et internationaux d'éducation et de développement durable.

5.15 **Domaine d'action prioritaire 2** : Il faudrait promouvoir l'approche institutionnelle globale en soulignant l'importance et la nécessité, pour les écoles ou autres établissements d'enseignement, à tous les niveaux, de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage tout au long de la vie en société, de travailler ensemble. Il faudrait mettre en place des politiques et des mesures stratégiques pour renforcer l'interaction et la coopération entre les contextes éducatifs formels, non formels et informels.

5.16 **Domaine d'action prioritaire 3** : Il faudrait que les éducateurs aient davantage d'occasions d'accroître leur aptitude à autonomiser les apprenants. Il faudrait que les programmes formels et non formels de renforcement des capacités des éducateurs tiennent compte de la manière dont les transformations s'opèrent, afin que les éducateurs soient clairement conscients des points forts et faibles des diverses approches qu'ils utilisent. Les éducateurs doivent être des facilitateurs de l'apprentissage qui guident les apprenants tout au long de la transformation ainsi que des experts en transmission de connaissances.

5.17 **Domaine d'action prioritaire 4** : On s'emploiera à offrir aux jeunes des possibilités d'action. Les jeunes sont des acteurs essentiels pour relever les défis de la durabilité et il faudrait les associer aux processus décisionnels clés relatifs au développement durable. La création et l'innovation font partie de leurs forces, et il faudrait les exploiter. Il faudrait suivre de près les tendances qui prévalent chez les jeunes pour ce qui a trait aux comportements et aux valeurs afin de déterminer la meilleure façon d'exploiter leurs forces.

5.18 **Domaine d'action prioritaire 5** : Il faut avant tout bien comprendre que c'est dans la communauté que la transformation et les actions significatives correspondantes sont les plus susceptibles d'avoir lieu. Compte tenu de la concentration de la population mondiale dans les zones urbaines, il serait particulièrement judicieux d'agir à ce niveau, sans négliger les besoins aigus des communautés rurales. À cet égard, L'EDD pour 2030 recommande de faire de cette activité non seulement l'un des cinq domaines d'action prioritaires, mais aussi, et surtout, un domaine nodal qui soit étroitement lié à la mise en œuvre de tous les autres domaines, en particulier à celle du domaine de la jeunesse.

5.19 Pour mettre en œuvre des activités relatives aux domaines d'action prioritaires, les États membres sont invités à mobiliser les acteurs qui travaillent dans ces domaines et à appuyer leur mise en réseau dans le cadre d'une stratégie coordonnée en rapport avec le cadre national des

ODD. Il faudrait s'employer plus concrètement à concevoir des actions de communication et de plaidoyer qui reflètent les ODD dans les pratiques et cadres éducatifs, et lancer des initiatives nationales multipartites pour soutenir L'EDD pour 2030 au niveau national.

5.20 Activités de l'UNESCO : Comme c'était le cas pour la phase actuelle du Programme d'action global, il faudrait que les actions entreprises par les États membres le soient par l'intermédiaire et avec de multiples parties prenantes. L'UNESCO aura pour fonction d'appuyer et d'aider les États membres en leur fournissant des orientations techniques, des plates-formes d'échange d'informations et de mise en réseau, ainsi que des programmes qui pourraient aider à intensifier les activités sur le terrain. L'EDD pour 2030 maintiendra cette position, l'UNESCO appuyant les domaines d'activité suivants¹⁵.

5.21 Premièrement, l'UNESCO continuera de renforcer les capacités nationales de promotion de politiques. Elle mettra également en place un élément de programme destiné à appuyer certaines initiatives nationales relatives à L'EDD pour 2030 au niveau des pays, ce qui pourrait inclure une feuille de route pour leur mise en œuvre des activités et le partage de leurs données d'expérience et résultats avec d'autres pays.

5.22 Deuxièmement, l'UNESCO continuera d'appuyer la mise en réseau des partenaires clés recensés au niveau mondial et leur mise en réseau proprement dite. Cela se fera en leur fournissant des plates-formes régulières qui leur permettent de se rencontrer et d'échanger des informations et des données expériences et de planifier des initiatives en collaboration. Les plates-formes réuniront des représentants et des acteurs des secteurs public et privé, de bailleurs de fonds, d'organismes de développement et de la communauté des ODD, ainsi que d'entités qui travaillent dans les cinq domaines d'action prioritaires aux niveaux national, régional et mondial.

5.23 Troisièmement, il faudrait que la mise en œuvre de L'EDD pour 2030 se fonde sur des données probantes. Il faudrait que les questions et tendances émergentes fassent l'objet d'un suivi attentif et d'une analyse de leurs incidences pédagogiques. À cet effet, il est proposé que l'UNESCO analyse les questions identifiées, en particulier celles qui ont trait au processus de transformation des individus, aux questions structurelles qui sous-tendent le développement et la durabilité, et à l'avenir de l'EDD à l'ère des progrès technologiques, les résultats étant communiqués aux acteurs de terrain.

5.24 Quatrièmement, il faudra davantage concentrer la communication et le plaidoyer sur le rôle que l'éducation joue dans la réalisation des ODD. Au niveau national, cela s'intégrera dans les initiatives relatives à L'EDD pour 2030. Au niveau mondial, l'UNESCO fera connaître, par un programme spécifique, les ODD aux communautés concernées et la contribution essentielle que l'éducation peut apporter à leur réalisation aux apprenants et éducateurs. Le programme du Prix UNESCO-Japon, s'il se poursuit, fera partie intégrante de la stratégie de communication et de plaidoyer de l'UNESCO.

5.25 Cinquièmement, il faudrait que l'UNESCO, pour s'acquitter de ces tâches, développe ses partenariats, non seulement avec les acteurs de l'EDD, mais aussi avec ceux, plus nombreux, du développement durable et des ODD. Il faudrait renforcer la coopération et la coordination avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et d'autres entités des Nations Unies chargées de gérer les ODD¹⁶ aux niveaux mondial et régional.

5.26 Il faudrait également nouer des partenariats avec d'autres acteurs clés tels que les institutions financières multilatérales, les agences nationales de développement, le secteur privé, la société civile et les acteurs locaux. Il faudrait en outre veiller à collaborer davantage avec les mécanismes nationaux mis en place pour appuyer la réalisation des ODD par l'éducation. Pour mettre sur pied

¹⁵ Une mise en œuvre intégrale du cadre d'après-Programme d'action global nécessitera de mobiliser d'importantes ressources extrabudgétaires.

¹⁶ Ainsi que des cadres connexes tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique.

ces partenariats, on cherchera tout particulièrement à utiliser des mécanismes de financement innovants et créatifs¹⁷.

5.27 À l'UNESCO, le Secteur de l'éducation renforcera encore son partenariat avec d'autres secteurs, en particulier ceux de la culture et de la science, intégrant, lorsque cela sera possible, la mise en œuvre de L'EDD pour 2030 dans leurs programmes (sites du patrimoine mondial, patrimoine culturel immatériel, réseau des réserves de biosphère, géoparcs, petits États insulaires en développement et savoirs locaux et autochtones, notamment). Il renforcera également sa collaboration intrasectorielle dans le domaine de l'EDD et encouragera ses programmes et réseaux, notamment le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, les chaires UNESCO, les centres UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), le Réseau des villes apprenantes, ainsi que le Comité directeur de l'ODD-Éducation 2030, à contribuer à L'EDD pour 2030.

5.28 Enfin, l'UNESCO continuera d'assurer, comme tâche importante, divers types de suivi et d'évaluation décrits ci-après. À la lumière des enseignements tirés du Programme d'action global, il lui faut poursuivre et améliorer ses mesures de suivi pour atteindre la cible 4.7 d'ici à 2030.

5.29 Premièrement, l'intensification de l'activité dans les cinq domaines d'action prioritaires par les États membres et les partenaires identifiés au niveau mondial nécessite un suivi étroit. Les progrès seront mesurés par rapport aux niveaux de référence établis au départ. Pour les activités menées par les partenaires, l'UNESCO adoptera l'approche par enquête qui a été utilisée lors de l'examen à mi-parcours et qui le sera également lors de l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action global.

5.30 Pour mesurer l'intensification de l'activité dans les États membres, l'UNESCO révisera le questionnaire utilisé pour le suivi de la cible 4.7¹⁸. Il est proposé d'intégrer dans cet instrument la mesure des progrès accomplis par les pays pour ce qui est d'intensifier les activités dans les cinq domaines d'action prioritaires. Cela est faisable sur le plan conceptuel et permettra d'éviter de multiplier les questionnaires à adresser aux États membres à des fins de suivi diverses.

Réseau Le second type de suivi s'effectuera dans le cadre défini d'un programme ou d'un projet dont l'objectif sera d'assurer la production des résultats prévus et la diffusion de leur impact. La mise en œuvre du programme d'appui aux gouvernements et aux partenaires mondiaux, la création de plates-formes et d'un réseau inclusif pour les acteurs ainsi que la réalisation d'activités de communication et de plaidoyer, y compris la gestion du Prix UNESCO-Japon pour l'EDD, seront suivies pour leurs résultats et leurs effets, les indicateurs nécessaires étant définis dès le départ.

5.32 L'UNESCO, en outre, entreprendra une nouvelle activité de suivi. Afin d'appuyer le principe de l'utilisation de données probantes qui sous-tend la mise en œuvre de l'après-Programme d'action global, l'UNESCO mènera régulièrement des enquêtes thématiques pour identifier et analyser les questions, tendances et évolutions essentielles. Il s'agira d'intégrer des connaissances essentielles, avec preuves et données, dans les pédagogies les plus stratégiques et les plus efficaces de mise en œuvre de L'EDD pour 2030. Ce suivi thématique complètera celui, normatif, des progrès réalisés par les États membres qui sera assuré à l'aide de l'outil d'enquête conçu pour la cible 4.7.

5.33 Tout au long de la mise en œuvre de L'EDD pour 2030, il sera entrepris des évaluations périodiques de ses progrès.

¹⁷ Ces mécanismes pourraient être élaborés dans le cadre de diverses instances telles que le Dialogue structuré sur le financement de l'UNESCO.

¹⁸ Ce questionnaire présente certaines limites pour ce qui est de mesurer les progrès accomplis en matière d'EDD. Les thèmes d'EDD qu'il couvre ne s'excluent pas mutuellement, ne sont pas exhaustifs et n'accordent pas suffisamment d'attention à l'éducation non formelle et informelle. Pour remédier à cela, l'UNESCO prévoit de le réviser afin qu'il reflète plus complètement l'EDD.

ANNEXE III

L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vers la réalisation des ODD : L'EDD pour 2030

PROGRAMME
D'ACTION GLOBAL
(2015-2019)

NOUVEAU CADRE
(2020-2030)

Vision

L'EDD pour 2030 vise à construire un monde plus juste et plus durable en renforçant l'EDD et en contribuant à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Objectif stratégique

Promouvoir l'EDD en tant qu'élément clé d'une éducation de qualité et moteur essentiel des 17 ODD, en accordant une attention spéciale a) à la transformation individuelle, b) à la transformation de la société et c) au progrès technologique

Domaines d'action prioritaires

- 1) Promotion de politiques
- 2) Transformation des environnements d'apprentissage et de formation
- 3) Renforcement des capacités des éducateurs et des formateurs
- 4) Mobilisation des jeunes
- 5) Accélération de solutions durables au niveau local

Groupes cibles

Décideurs, dirigeants institutionnels, apprenants, parents, éducateurs, jeunes et communautés

ACTIVITÉS DES ÉTATS MEMBRES : INITIATIVES NATIONALES MULTIPARTITES

- dans les cinq domaines d'action prioritaires
- conformément aux cadres nationaux des ODD

1 Promotion de politiques



Intégrer l'EDD dans les politiques mondiales, régionales et nationales sur l'éducation et le développement durable

2 Environnement d'apprentissage



Promouvoir l'approche institutionnelle globale

3 Enseignants et éducateurs



Offrir des possibilités de renforcement des capacités

4 Jeunes



Offrir aux jeunes des possibilités d'action

5 Communautés



Permettre aux communautés locales d'agir comme des plates-formes « nodales » pour tous les domaines d'action prioritaires

Initiatives nationales multipartites sur l'EDD

Lignes directrices et soutien aux pays

Réseau inclusif de partenaires

Fournir des lieux réguliers de réunion et d'échange

Suivi et évaluation

Suivre les réalisations dans les 5 domaines d'action prioritaires et la mise en œuvre des programmes, conformément au suivi de la cible ODD 4.7

Communication et plaidoyer

Élaborer un programme spécifique pour informer sur les ODD et sur le rôle de l'éducation

Mise en œuvre fondée sur des données factuelles

Suivre les questions et tendances émergentes ; analyser leurs incidences pédagogiques

SOUTIEN DE L'UNESCO AUX ÉTATS MEMBRES

ANNEXE IV

Décision 206 EX/6.II

L'éducation en vue du développement durable (EDD) après 2019

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 204 EX/28,
2. Ayant examiné le document 206 EX/6.II,
3. Réaffirme l'importance de l'Éducation en vue du développement durable (EDD) comme élément clé de la réalisation de tous les objectifs de développement durable (ODD) et note avec satisfaction les travaux entrepris par l'UNESCO dans le cadre du Programme d'action global pour l'EDD (2015-2019) ;
4. Approuve le projet de cadre pour la mise en œuvre de l'Éducation en vue du développement durable (EDD) au-delà de 2019 (projet de cadre « L'EDD pour 2030 »), qui figure à l'annexe du document 206 EX/6.II ;
5. Invite la Directrice générale à produire un document stratégique d'une page s'appuyant sur le projet de cadre « L'EDD pour 2030 » et spécifiant :
 - (a) la mission et la vision,
 - (b) les groupes visés,
 - (c) les domaines prioritaires,
 - (d) les objectifs stratégiques,
 - (e) le soutien,
 - (f) la communication et le plaidoyer ;
6. Prie la Directrice générale :
 - (a) de soumettre le projet de cadre « L'EDD pour 2030 » accompagné du document stratégique d'une page à la Conférence générale pour qu'elle l'approuve à sa 40^e session et à l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'elle en prenne note à sa 74^e session ;
 - (b) de mobiliser tous les secteurs de programme et réseaux de l'UNESCO et de collaborer avec les institutions et partenaires compétents du système des Nations Unies pour assurer la pleine mise en œuvre du cadre « L'EDD pour 2030 » ;
7. Invite les États membres à appuyer la reconnaissance du cadre « L'EDD pour 2030 » à l'Assemblée générale des Nations Unies et sa mise en œuvre par des financements extrabudgétaires.